

Colmar, le 14 janvier 2013

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
du Haut-Rhin

à

Mesdames, messieurs les inspecteur(trice)s  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

*-pour information-*

Mesdames, messieurs les directeur(trice)s  
des écoles maternelles et élémentaires  
du Haut-Rhin

*-pour attribution-*

Mesdames, messieurs les directeurs(trices)  
des établissements privés sous contrat  
d'association avec l'état

*-pour attribution-*

**Objet** : développement qualitatif de l'enseignement de l'allemand  
(voie extensive)

**Pièce jointe** : annexes à consulter

**Division du 1<sup>er</sup> degré – 1<sup>er</sup> bureau  
Enseignements régionaux et  
internationaux**

Réf. : 82

Affaire suivie par :  
Marguerite Knuchel,  
chargée de mission

Téléphone  
03 89 24 87 19

Fax  
03 89 24 87 26

Mél.  
eri68.languesvivantes  
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner  
B.P. 70548  
68021 Colmar cedex

La maîtrise des langues vivantes est un enjeu fort dans une région au cœur de l'Europe. C'est une priorité pour l'académie de Strasbourg qui souhaite assurer à tous les élèves un enseignement de l'allemand dès l'école maternelle à raison de trois heures hebdomadaires (dont une heure de réinvestissements linguistiques et d'éveil à la culture des pays germanophones) avec la possibilité de commencer l'apprentissage de l'anglais dès la sixième et permettre à ceux dont les parents le souhaitent d'aller plus loin en proposant un enseignement bilingue.

Dans l'enseignement extensif de l'allemand, l'objectif est de permettre à tous les élèves d'atteindre à la fin du CM2 le niveau A1 du cadre commun européen de référence pour les langues et au maximum d'entre eux d'atteindre le niveau A1+ . Dans le Haut-Rhin, 83 % des élèves ont le niveau A1 et 50,7 % le niveau A1+ . Je félicite les équipes pédagogiques pour les résultats déjà obtenus et les invite à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer encore la qualité de cet enseignement, en particulier dans le domaine de l'expression orale où le niveau A1 n'est atteint que par 69,2 % des élèves et le niveau A1+ par 52,3 % d'entre eux.

**Je rappelle que l'expression orale et la compréhension de l'oral sont à privilégier.**

La régularité et la continuité des apprentissages sont les conditions de la réussite. La continuité avec le collège devra faire l'objet d'une réflexion dans le cadre des commissions de liaison écoles-collège.

J'ai demandé aux inspecteurs de l'éducation nationale d'apporter une attention particulière à cet enseignement au cours des inspections et des évaluations d'école. Ils aideront, avec les conseillers pédagogiques, les équipes pédagogiques à mettre en œuvre cet enseignement.

L'enseignement d'une langue vivante fait partie intégrante des programmes et il appartient aux enseignants de le dispenser comme toutes les autres disciplines, éventuellement par un échange de service. **Le recours à un intervenant extérieur ne peut être qu'exceptionnel. Je rappelle que, dans ce cas, l'enseignant est obligatoirement impliqué dans la conduite de la séance avec l'intervenant :** il observe les réactions et la participation des élèves, prend en charge un groupe pour un travail écrit donné par l'intervenant pendant que celui-ci entraîne un autre groupe à l'expression orale, s'approprie les chants, comptines et poèmes pour les reprendre avec les élèves à d'autres moments de la semaine. Il met à profit la présence de l'intervenant pour enrichir sa propre compétence en langue allemande.

Une part importante **du plan départemental de formation continue** est consacrée à l'enseignement de l'allemand : stages de didactique et de réactivation linguistique, stages linguistiques (stage Tandem, stages du Goethe Institut), stages de lancement des échanges transfrontaliers. Je vous invite à vous reporter au plan de formation et à vous renseigner auprès des conseillers pédagogiques en langues vivantes. A la rentrée 2013, une circulaire unique présentera l'ensemble des formations proposées en allemand. J'ai demandé la mise à l'étude, pour la rentrée 2013, d'une action de formation, sous forme de stage filé destinée aux enseignants n'ayant pas ou peu de compétences en allemand et désirant se perfectionner.

**L'équipe départementale langues vivantes du Haut-Rhin a réalisé des fiches-actions pour optimiser l'enseignement et l'apprentissage de l'allemand.** Ces fiches sont consultables en ligne par liens directs (sommaire ci-joint). Elles apportent d'utiles conseils pour organiser l'enseignement de l'allemand, en améliorer la continuité et la cohérence, lui donner du sens. Vous trouverez également un lien vers un référentiel sonorisé et des outils de programmation. D'autres documents et ressources seront progressivement mis en ligne à votre intention.

J'invite les directeurs à programmer en lien avec les mairies l'achat d'outils récents (manuels, livres du maître, outils audio-visuels, logiciels d'apprentissage) en priorité pour le cycle 3. Une fiche-action donne des indications pour le choix des manuels.

Dans le cadre de l'avenant au **projet d'école** à définir pour la rentrée 2013, **je vous invite à y inscrire une action langue vivante** définissant des objectifs de développement qualitatif de l'enseignement de l'allemand.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves.

Signé : Maryse SAVOURET